



CAHIER DES CHARGES

Appel d'offres ouvert

« Création et diffusion de contenus, outils et dispositifs d'information à l'orientation dédiés aux métiers et aux formations des services de l'automobile »

Date limite de réception des plis :
Lundi 16 novembre 2026 à 16h00

1. Préambule

1.1. Présentation de l'ANFA

L'ANFA (Association Nationale pour la Formation Automobile) est mandatée par les partenaires sociaux de la branche des services de l'automobile pour mettre en œuvre, sous leur contrôle, des dispositifs relevant de la politique nationale de formation de la branche dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans le champ professionnel et géographique de la convention collective nationale des services de l'automobile.

A ce titre, les missions principales de l'ANFA sont les suivantes :

- Anime l'Observatoire des métiers des services de l'automobile (OPMQ de la branche),
- Apporte une expertise dans le cadre du développement de la GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences) de branche,
- Propose une ingénierie des dispositifs de formation professionnelle et intervient dans le cadre d'une mission d'appui et de conseil de la branche,
- Propose et élabore des certifications avec la Commission Paritaire Nationale,
- Participe aux Commissions professionnelles consultatives des Ministères,
- Assure le contrôle, l'organisation et le suivi des jurys de certification,
- Participe à la mise à jour du Répertoire National des Qualifications des Services Automobiles (RNQSA) et du Répertoire National des Certifications des Services Automobiles (RNCSA),
- Procède à l'inscription des certifications et titres de la branche au RNCP et en assure le suivi après de la Commission Paritaire Nationale,
- Assure la promotion des métiers,
- Développe l'apprentissage, notamment via les réseaux des CFA Pilotes et des lycées professionnels partenaires, assure un lien avec les établissements scolaires, ceux relevant de l'enseignement supérieur et de manière générale, avec les organismes de formation intervenant sur le champ de la branche.

Association loi 1901, l'ANFA perçoit et gère une ressource de nature fiscale, au titre de l'article 1609 sexvicies du Code général des impôts, dédiée aux formations techniques.

Pour en savoir plus sur l'ANFA : <https://www.anfa-auto.fr/anfa/missions>

1.2. Présentation de la mission de Promotion des métiers de l'ANFA

Le service Communication et promotion des métiers de l'ANFA pilote à la fois la communication institutionnelle (notamment via le site anfa-auto.fr et la page LinkedIn ANFA) et la mission de promotion des métiers, déployée via deux territoires de marques spécifiques disposant de leur propre charte graphique respective :

- Métiers Services Auto : pour s'informer sur les métiers et formations
- JobToMove : pour trouver un emploi

Au travers de Métiers Services Auto, l'action de promotion des métiers, mission historique de l'ANFA, vise à promouvoir les métiers et les formations de la branche des services de l'automobile afin de susciter des vocations et, donc, d'encourager l'entrée en formation, notamment en alternance. A ce titre, le public cible prioritaire de l'action de promotion des métiers est constitué des jeunes en phase d'orientation (collégiens à partir de la 4^{ème}, ainsi que les lycéens en potentielle situation de réorientation). La cible secondaire de l'action est constituée de la communauté des prescripteurs (aussi bien les parents et l'entourage du jeune que les enseignants, les personnes et institutions en charge de l'orientation).

Les demandeurs d'emploi et les salariés en reconversion professionnelle constituent également une cible, dans le cadre d'opérations plus spécifiques et via la marque de la plateforme d'emploi spécialisée de la branche jobtomove.fr.

L'action de promotion des métiers mise en œuvre par l'ANFA est multicanale. Le digital y occupe une place prépondérante, via un site de découverte des métiers et formations (metiers-services-auto.com) et une présence sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram et Tiktok).

Cette stratégie se déploie via d'autres canaux :

- Des supports print (livrets métiers, livrets régionaux)
- Les relations presse
- Les outils de web marketing
- L'événementiel : présence sur des salons et partenariat historique avec Worldskills
- Le marketing d'influence

Les métiers des services automobiles sur les réseaux sociaux :

https://www.facebook.com/metiersservicesauto/?locale=fr_FR

https://www.instagram.com/metiers_services_auto/?hl=fr

https://www.tiktok.com/@metiers_services_auto

Focus « Les services de l'automobile »

La branche professionnelle des « services de l'automobile » désigne la filière dite de « l'aval » - et non de « l'amont » qui concerne, elle, la métallurgie, c'est-à-dire la construction automobile. Les services de l'automobile englobent toutes les activités de la sortie d'usine du véhicule, jusqu'à son recyclage : commerce, maintenance-réparation, contrôle technique, mais aussi location courte et longue durée, enseignement de la conduite, parking et stationnement, etc. Sont concernés les quatre véhicules suivants : la voiture, le camion, la moto et le vélo.

Certains métiers sont souvent associés, à tort, à notre périmètre de branche professionnelle alors qu'ils n'en relèvent pas. Parmi les exemples les plus fréquents figurent :

- Design automobile (branche de la construction automobile)
- Ingénierie automobile (branche de la construction automobile)
- Conduite de camion ou de bus

Pour une liste complète des métiers à mettre en avant par véhicule se référer à cette page : <https://www.metiers-services-auto.com/trouve-ton-metier>

Les prestataires sélectionnés dans le cadre de ce marché relayeront l'action de promotion des métiers et par conséquent le territoire de marque « Métiers Services Auto », sauf indication contraire par le service Communication et promotion des métiers.

2. Caractéristiques principales et objets de l'accord-cadre

Dans ce contexte, l'ANFA souhaite sélectionner, dans le cadre d'un accord-cadre, plusieurs prestataires spécialisés dans la production et la diffusion de contenus, d'outils et de dispositifs d'information à l'orientation. Les actions confiées à ces prestataires s'inscriront dans la stratégie globale de promotion des métiers de l'ANFA, en particulier l'axe stratégique visant à prendre appui sur des relais de communication permettant d'amplifier les messages auprès des publics ciblés.

Le marché présent est conclu pour un an (année 2027), avec une reconduction possible d'un an, sur décision express de l'ANFA, par lot.

2.1. Enjeux et messages prioritaires

Les prestataires sélectionnés devront s'approprier les enjeux prioritaires suivants.

- Valoriser les métiers des services de l'automobile auprès des publics cibles, leur faire comprendre leurs évolutions - notamment l'électrification, et leur potentiel d'avenir ;
- Fournir de l'information sur les métiers et les formations qui y mènent, notamment sur les métiers en tension et le véhicule industriel qui souffre d'un manque d'attractivité ;
- Contribuer à la féminisation du secteur en veillant à systématiquement représenter des jeunes filles et des femmes et en s'adressant à ce vivier ;
- Assurer des points de contact qualitatifs avec les publics ciblés, en particulier en permettant d'accéder aux collégiens dans le temps scolaire.

2.2. Attendus principaux de l'accord-cadre

Les attendus principaux communs à tous les lots sont les suivants.

- Concevoir et produire des contenus, outils et dispositifs permettant de relayer l'action de promotion des métiers de l'ANFA, en intégrant les enjeux précités ;
- Assurer la diffusion et le rayonnement de ces productions auprès des publics cibles, en utilisant une diversité de canaux appropriés ;
- Intégrer cette production au calendrier annuel d'actions de promotion des métiers marqué par des campagnes publicitaires d'ampleur, des opérations « Nos métiers recrutent » dédiées à des métiers en particulier, ainsi que toute autre opération de communication spécifique. Une planification à l'avance permettra cette mise en cohérence des plannings de production/diffusion.
- Réaliser des bilans quantitatifs et qualitatifs réguliers, dans une logique d'amélioration continue de la collaboration et de l'impact des actions mises en œuvre. Les indicateurs de reporting seront identifiés en collaboration avec le service Communication et promotion des métiers, sur la base des recommandations des prestataires choisis.

2.3. Publics cibles

Les publics ciblés sont les suivants :

- **Cible prioritaire : collégiens, lycéens (11-18 ans)**
- **Cible secondaire :** étudiants en début de parcours (indécis) ou en réorientation ou en reconversion professionnelle, jeunes sans emploi et en situation d'abandon scolaire (NEET).
- **Cibles relais :** communauté éducative (enseignants, psychologues de l'Education nationale, etc.), entourage des jeunes (parents, proches...), communauté de l'orientation-emploi-formation (conseillers missions locales, etc.), et tout acteur jugé pertinent à des fins de relais des contenus vers les cibles prioritaire et secondaire.

3. Lots de l'accord-cadre

L'accord-cadre est alloté comme suit :

- **Lot 1 : production et diffusion de vidéos métiers et formations**
- **Lot 2 : production et diffusion de contenus, outils et dispositifs digitaux et via les réseaux sociaux**
- **Lot 3 : production et déploiement d'un ou plusieurs dispositifs de promotion des métiers et des formations au sein des établissements scolaires**

Le lot 1 est mono-attributaire, les lots 2 et 3 sont multi-attributaires.

3.1. Lot 1 - Production et diffusion de vidéos métiers et formations

Les vidéos de présentation des métiers et des formations constituent désormais un format incontournable pour toucher le public prioritaire ciblé. **L'attendu de ce lot est la production et la diffusion de vidéos dédiées à des métiers et des formations de la branche des services de l'automobile, tournées et montées avec les codes de consommation vidéo du cœur de cible.**

Les vidéos produites devront être tournées sur le terrain, auprès de professionnels et/ou jeunes en formation dans leurs environnements de travail et d'apprentissage. Le service Communication et promotion des métiers proposera les profils et les lieux de tournage. Le/les prestataires devront assurer le briefing des personnes interviewées et toute l'organisation des tournages en autonomie.

Les vidéos produites dans ce lot ne pourront inclure aucune image générée par l'intelligence artificielle (cf. article 5.1. Recours à l'intelligence artificielle).

Deux types de vidéos sont attendus :

- Formats courts

- Shorts, verticaux, immersifs (visant à plonger les jeunes dans un environnement professionnel concret), spontanés, conçus dans une optique de viralité et diffusables sur les réseaux sociaux, sans exclusivité de plateforme.
- Ton pédagogique et incitatif pour rendre audible le message en lien avec le potentiel d'orientation.
- 60 à 120 secondes approximativement : 2 vidéos métiers et 2 vidéos formations à produire a minima par an

- Formats longs

- Long format, verticaux, immersifs (c'est-à-dire visant à immerger les jeunes dans un environnement professionnel concret), spontanés, conçus dans une optique de viralité et diffusables sur les réseaux sociaux, sans exclusivité de plateforme.
- entre 10 et 15 min approximativement : 2 vidéos abordant des thématiques précises de la branche des services de l'automobile à produire dans l'année

Ces indications de formats correspondent à l'attendu à date. Elles ne sont pas limitatives et le service Communication et promotion des métiers sera particulièrement attentif à tout format innovant non listé ici répondant à ses enjeux et ses objectifs.

Le ou les prestataires sélectionnés doivent disposer d'un canal de diffusion de ces vidéos métiers et formations, garantissant le ciblage des publics visés, en particulier de la cible prioritaire. Il est attendu du/des prestataires de proposer une stratégie de promotion des vidéos créées via son/ses canaux de diffusion, afin de maximiser l'audience.

Les vidéos créées dans le cadre de ce lot devront impérativement pouvoir être exploitées par l'ANFA, sans coût supplémentaire, dans le cadre de toutes ces actions de promotion des métiers : diffusion sur ses propres réseaux sociaux, sur le site metiers-services-auto.com, sur les écrans de ses stands dans les salons, à l'occasion d'événements organisés par les équipes de l'ANFA, etc.

3.2. Lot 2 : production et diffusion de contenus, outils et dispositifs digitaux et via les réseaux sociaux

Associés à la production de vidéos, le digital (sites web, applications, etc.) ainsi que les réseaux sociaux représentent des canaux essentiels pour atteindre le public prioritaire de l'action de promotion des métiers de l'ANFA. **Ce lot vise à sélectionner un ou plusieurs prestataires proposant des solutions innovantes, 100% digitales, permettant de répondre à l'enjeu majeur de ce marché : diffuser des contenus, outils et dispositifs dédiés à l'orientation vers les métiers et les formations des services de l'automobile dans des formats adaptés à la cible.**

Compte tenu de la grande diversité des solutions proposées par une large palette de prestataires, une liste de types de contenus, outils et dispositifs est proposée ici. Ces contenus correspondent aux attendus prioritaires du service Communication et promotion des métiers. Cette liste n'est pas exhaustive et, dans le cadre du présent lot, le service Communication et promotion des métiers sera particulièrement attentif à toute proposition innovante non listée ici, répondant à ses enjeux et ses objectifs.

- Création et déploiement d'une application web de découverte des métiers et des formations proposant une variété de contenus (fiches, quiz, etc.). Cette application peut prendre plusieurs formes : chatbot, mini application ou landing page. Ce type de solution devra impérativement permettre de valoriser les contenus et productions que l'ANFA déploie elle-même (renvoi vers le site metiers-services-auto.com, diffusion de nos vidéos métiers et formations, valorisation de nos ressources – BD, jeux, etc.)
- Organisation de webinaires et lives métiers destinés aux publics ciblés (collégiens, communauté éducative)
- Rédaction et diffusion d'articles éditoriaux sponsorisés, ou non, sur la base de thématiques et d'angles définis en amont avec le service Communication et promotion des métiers
- Rédaction et envoi d'emailings destinés aux jeunes ou à la communauté des prescripteurs (communauté éducative, parents, etc.) sur la base de thématiques et d'angles définis en amont avec le service Communication et promotion des métiers – dans le plus strict respect du RGPD
- Création et diffusion de bannières publicitaires visant à valoriser les contenus créés
- Création et publication de posts sur les réseaux sociaux du/des prestataires permettant une maximisation de la diffusion des contenus produits
- Envoi de SMS visant à valoriser les contenus produits à une base de données qualifiées – dans le plus strict respect du RGPD
- Création d'un jeu ludique visant à l'orientation pédagogique de découverte des métiers de la branche

Dans le cadre de ce lot, le/les prestataires devront créer eux-mêmes tous les formats et les déclinaisons de visuels (images pour posts statiques, sponsoring, bannières publicitaires, etc.), à faire valider par le service Communication et promotion des métiers, sur la base d'une direction artistique fournie par le service. L'utilisation de l'IA devra rester exceptionnelle, notamment pour la création des photos/visuels. Le/les prestataires y ayant recours devront systématiquement l'indiquer à l'ANFA et le mentionner aux utilisateurs (cf. 5.1. Recours à l'intelligence artificielle).

Le/les candidats devront démontrer en quoi les solutions digitales qu'ils proposent dans le cadre de son lot sont particulièrement adaptées aux pratiques de consommation digitale des publics ciblés (devices, approche ludique et esthétique adaptée, formats attractifs, etc.).

L'ANFA sera particulièrement attentive aux candidatures articulant de manière cohérente une diversité d'actions précitées, afin de renforcer l'impact recherché auprès des cibles.

3.3. Lot 3 : production et déploiement d'un ou plusieurs dispositifs de promotion des métiers et des formations au sein des établissements scolaires

L'orientation des jeunes se joue beaucoup à l'école, en fonction de l'information à laquelle les collégiens et les collégiennes ont accès, et du relais que la communauté éducative réalise en la matière. Le service Communication et promotion des métiers de l'ANFA travaille en étroite collaboration avec des partenaires incontournables en la matière – tels que l'ONISEP. **Dans le cadre de ce lot, le service Communication et promotion des métiers recherche un ou des prestataires lui permettant d'accéder aux collégiens et aux collégiennes, mais aussi possiblement aux lycéens et lycéennes, ainsi qu'à leur communauté éducative, au sein des établissements scolaires.**

Ce lot englobe deux actions prioritaires envisagées à date.

- **Affichage dans les établissements scolaires** permettant de diffuser, dans les collèges en priorité, des affiches de promotion des métiers et des formations des services de l'automobile. Les messages de

l’affichage devront pouvoir être adaptés en fonction des campagnes en cours et/ou de spécificités régionales. Le prestataire devra pouvoir apporter des conseils et un appui à la création graphique des affiches diffusées.

- **Dispositif itinérant de type « camion »** se rendant dans les établissements scolaires (collèges en priorité) : le camion, charté aux couleurs de la charte graphique Métiers Services Auto, devra faire étape dans des établissements et y proposer un parcours de découverte des métiers et des formations, articulé autour d’animations co-conçues avec le service Communication et promotion des métiers.

Pour cette prestation spécifique, les attendus sont les suivants :

- organisation logistique : identification des collèges, demande d’accueil et organisation de la venue dans leurs locaux ;
- création des contenus graphiques de l’habillage du camion sur la base d’un brief et d’une charte graphique fournis par le service Communication et promotion des métiers ;
- déploiement du parcours des élèves et des animations en autonomie grâce à une brief des équipes d’hôtes et hôtesse réalisé par le service Communication et promotion des métiers ;
- reporting de l’opération globale et par étape, sur la base d’indicateurs identifiés en collaboration en amont de l’opération.

Ce dispositif itinérant visera en priorité des établissements scolaires en zone rurale, afin de toucher des élèves pour qui l’accès à l’information sur l’orientation est rendue plus complexe.

Les deux actions prioritaires citées ne sont pas limitatives dans le cadre du présent lot, le service Communication et promotion des métiers sera particulièrement attentif à toute proposition alternative innovante répondant à ses enjeux et ses objectifs.

4. Budget par lot

Le budget annuel maximum par lot est le suivant, sous réserve de validation des enveloppes budgétaires par le Conseil de Gestion de l’ANFA.

Lot 1 : production et diffusion de vidéos métiers et formations : 58 000 € HT soit 69 600 € TTC maximum

Lot 2 : production et diffusion de contenus, outils et dispositifs digitaux : 125 000 € HT soit 150 000 € TTC maximum

Lot 3 : production et déploiement d’un ou plusieurs dispositifs de promotion des métiers et des formations au sein des établissements scolaires : 125 000 € HT soit 150 000 € TTC maximum

5. Dispositions spécifiques du marché

5.1. Recours à l’intelligence artificielle (IA)

L’ANFA prend acte de la montée en puissance du recours à l’intelligence artificielle (IA) dans les métiers de la communication, du marketing et de la publicité. Dans le cadre du présent marché, il est attendu du/des futurs prestataires :

- Qu’il respecte le Règlement Européen sur l’Intelligence Artificielle (RIA), entré en vigueur le 13 juin 2024 et notamment ne pas utiliser de système d’IA interdit par ce règlement ;
- Qu’il indique dans le cadre de sa réponse au présent marché s’il dispose d’une charte d’usages de l’IA, et qu’il la fournisse le cas échéant ;
- Dans l’hypothèse où le candidat ne dispose pas d’une charte détaillant ses usages de l’IA, qu’il s’engage dans le cadre de sa réponse au présent marché et tout au long du marché s’il lui est attribué, à indiquer de manière systématique à l’ANFA quels sont ses usages de l’IA ;

- Comme indiqué pour le lot 1 spécifiquement, qu'il garantisse le non-recours à l'IA pour les vidéos formations et métiers, qui devront exclusivement reposer sur des tournages en environnements professionnels, avec des professionnels et/ou des apprenants ;
- Comme indiqué pour le lot 2 spécifiquement : que l'utilisation de l'IA reste exceptionnelle, notamment pour la création de photos/visuels et qu'en cas d'utilisation, le fait d'y avoir eu recours soit systématiquement indiqué à l'ANFA et aux utilisateurs par le biais d'une mention apposée.

5.2. Démarche RSE

L'ANFA a lancé en septembre 2025 *Copilote, la transition ingénieuse*, son programme d'action RSE. Ce programme associe un volet interne (décarbonation et QVT) et un volet externe, lié au rôle que l'ANFA joue dans la branche des services de l'automobile, en qualité d'organisme mandaté pour concevoir et déployer la politique nationale de formation. L'accompagnement de l'évolution des compétences des métiers constitue le fondement de notre mission : dans le contexte de transition écologique actuel, les enjeux auxquels est confrontée la branche sont considérables. L'ANFA entend assumer pleinement ses responsabilités en la matière.

Dans ce contexte et dans le cadre du présent marché, il est attendu du/des futurs prestataires :

- Qu'il indique dans le cadre de sa réponse au présent marché quels sont les engagements de sa propre démarche RSE le cas échéant ;
- Qu'il intègre, tout au long du marché s'il lui est attribué, une démarche de respect des axes et enjeux fondamentaux de la communication responsable telle que définie par l'ADEME, en termes de messages (inclusion, non-discrimination, pas de greenwashing, etc.) et en termes de production (compressions des vidéos, écoconception des emailings, optimisation de la tournée du camion itinérant, etc.) ;
- Qu'il s'engage à informer et conseiller l'ANFA dans des choix éclairés afin de réduire l'empreinte carbone de ses actions déployées dans le cadre du présent marché ;
- Qu'il soit en mesure de fournir a posteriori des éléments chiffrés de l'empreinte carbone (en kg de CO2e) des activités déployées dans le cadre du présent marché.

6. Propriété intellectuelle

Le candidat sélectionné pour le lot 1 dans le cadre du présent appel d'offres cédera à l'ANFA et à titre exclusif les droits de propriété intellectuelle sur les vidéos produites, ceux-ci comprennent :

- Le droit d'adaptation : le droit d'adapter, de faire adapter ou d'autoriser un tiers à adapter tout ou partie des productions, d'y apporter toutes modifications, de mettre à jour le contenu des productions, de transformer, de modifier, d'intégrer tout ou partie des productions dans toute création nouvelle, de créer des contenus dérivés
- Le droit de représentation : le droit de représenter, de faire représenter ou d'autoriser un tiers à représenter tout ou partie des productions, sans limitation de nombre le droit de représenter, de diffuser, ou de faire diffuser les créations par tous moyens et/ou supports électroniques, numériques, informatiques.
- Le droit d'exploitation : le droit d'exploiter, en tout ou partie, sous quelque forme que ce soit, sous toute forme, tout ou partie des droits cédés, à titre temporaire ou définitif, à titre exclusif.

Les tarifs de cession sont inclus dans le prix de la prestation.

7. Protection des données personnelles

L'acheteur et le candidat, agissant en qualité de responsable du traitement distinct, font leur affaire des obligations leur incombant au titre de la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel, en particulier du règlement 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données ainsi que toute disposition légale ou réglementaire nationale et européenne, en particulier la loi Informatique et Libertés modifiée, ainsi que l'ensemble des recommandations, délibérations et autres normes édictées par la Commission Nationale de l'informatique et des Libertés.

Fait à Meudon, le 7 octobre 2026

Le Président de l'ANFA,

DocuSigned by:
Bernard GUYOT
2898292FF4AA411...

Bernard GUYOT

Le Vice-Président de l'ANFA,

DocuSigned by:
Stéphane RIVIERE
839C7B5E0725435...

Stéphane RIVIERE